

PROTCOLE SANITAIRE DE L'ASSOCIATION

WU MEI KUNG FU.



➤ PREALABLE.

1. L'adhérent s'engage à ne pas venir aux cours en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19. Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les locaux après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection. Un contrôle de température sera effectué à l'entrée de la salle avec un thermomètre Frontal sans Contact.

➤ LES REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE.

1. À partir du 11 juillet, l'ensemble des activités physiques et sportives peuvent reprendre normalement dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire. La distanciation physique n'est plus obligatoire lorsque la nature même de l'activité ne la permet pas. De fait, cette évolution autorise à nouveau la pratique des sports de combat au niveau amateur et en pratique de loisir dans les territoires sortis de l'état d'urgence.

➤ ENTREE ET CIRCULATION.

1. Venir en tenue de sport.
2. Désinfection des mains obligatoire à l'entrée du Parc des Sports et à l'entrée de la salle.
3. Respecter le sens de circulation.
4. Respecter une distance de 1 mètre minimum entre vous et les autres personnes dans le club.

➤ ENTRAÎNEMENT :

1. L'association Wu Mei Kung Fu remettra un masque lavable à chaque adhérent et met à disposition du gel hydroalcoolique.
2. Désinfectez et rangez le matériel (pao, corde à sauter...) après utilisation !
3. Désinfection des mains obligatoire après chaque changement de partenaire et port du masque obligatoire.
4. Eviter de rapporter un sac et prendre le strict minimum pour l'entraînement.